

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3298

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Institut de coopération pour le développement en Afrique (ICD-Afrique) pour le projet d'extension d'un réseau d'adduction d'eau dans la Commune de Sinthiou Malème au Sénégal**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Sangalli**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Led Desert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

**Absents non excusés** : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhrich.

**Conseil de communauté du 8 octobre 2012****Délibération n° 2012-3298**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Institut de coopération pour le développement en Afrique (ICD-Afrique) pour le projet d'extension d'un réseau d'adduction d'eau dans la Commune de Sinthiou Malème au Sénégal**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association Institut de coopération pour le développement en Afrique (ICD-Afrique) est une organisation non gouvernementale (ONG) créée dans les Alpes de Haute Provence par des scientifiques, des enseignants, des éducateurs et des professionnels du développement rural intégré pour soutenir, dans une démarche solidaire et citoyenne, la mise en œuvre de projets de coopération et de développement en Afrique. Elle est actuellement présente au Sénégal et en Algérie. Son objectif principal est de favoriser le développement économique local. Ses domaines d'activités sont :

- la coopération et l'aide au développement,
- les voyages solidaires,
- les chantiers solidaires (jeunes et adultes).

ICD-Afrique a mis en place 2 antennes locales : la première en 2006 à Tambacounda au Sénégal et la seconde en 2009 à Tizi-Ouzou en Algérie. Les antennes ont pour missions l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des projets sur place.

La Commune de Sinthiou Malème au Sénégal a fait appel à ICD-Afrique car elle souffre d'une insuffisance du système d'adduction d'eau, du tarissement précoce des puits, de l'inadéquation du mode de gestion des forages et des bornes fontaines, du manque de renforcement des capacités des gestionnaires et de la persistance des maladies hybrides du fait de la qualité de l'eau de boisson. Aujourd'hui le taux d'accès à l'eau potable de la commune est de 70 % et à 10 % pour l'assainissement. Ce projet s'inscrit pleinement dans le plan de développement local et le plan annuel d'investissement de la Communauté rurale mis en place dans le cadre de la décentralisation. L'accès à l'eau potable y est défini comme étant un besoin prioritaire par les populations locales.

Ce projet vise à mettre en œuvre des actions d'amélioration à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations de 3 quartiers périphériques de Sinthiou Malème, soit environ 2 250 habitants. Une extension de 3 500 mètres d'un réseau d'eau potable sera réalisée et 10 latrines publiques

seront construites. Ce projet inclut également le renforcement des capacités de l'association des usagers de forage pour la gestion de l'eau et comités de gestion des bornes fontaines ainsi que la sensibilisation et l'éducation à l'hygiène, la santé et la protection environnementale.

Le projet est évalué à un total de 66 593 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 40 000 €.

Lors de sa séance du 29 août 2012, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 25 000 €, Veolia eau apportant 15 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 10 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le projet d'extension d'un réseau d'adduction d'eau dans la Communauté rurale de Sinthiou Malème au Sénégal,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 25 000 €, au titre de l'année 2012, à l'association Institut de coopération pour le développement en Afrique (ICD-Afrique) dont le siège est situé 7, rue Colbert, 13001 Marseille,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association ICD Afrique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - La dépense** correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 25 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

**4° - La recette** correspondante, à hauteur de 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.**